Définition



Clés privatives, cassées par un assuré ou coincées, l'empêchant d'ouvrir la porte d'entrée (intérieur ou extérieur du domicile).

Exemple : Clé cassée ou coincée dans la serrure

Questionnement

Nature de l'ouvrant : Porte fenêtre, porte, porte de garage ... ? Pour un portail, demander s'il s'agit d'un portail à battant ou coulissant.

Type de la serrure : verrou, cylindre, serrure en applique... ?

Marque de la serrure : Bricard, Fichet, Héraclès, Vachette... ? (voir clés) Niveau de sécurité : 1, 3, 5 points ou plus, blindé ... ? (voir tranche sur la

porte)..

Porte blindée ?

Si oui, identifier la marque et le modèle.

Prise en charge

Sur <u>appel du sociétaire</u> se référer strictement à ces tableaux de prise en charge.

<u>Un gestionnaire MAIF</u> peut par contre nous adresser <u>des demandes</u> <u>orales ou écrites (FM1)</u>

- Noter le nom du GS
- Demander la PEC (HS ou MC ou TD)
- Demander au GS MAIF une confirmation écrite

en REN Urgente, quelle que soit la cause sinistre, il conviendra de se référer à la franchise notée sur la DT et de respecter notre plafond de 1600€ HT (Montant maximum de prise en charge - ne pas tenir compte de la franchise dans ce plafond)

AHA Formules 1, 2 et 3

MH Jeunes

APB

LIEN VERS Schéma de traitement

Propriétaire - Locataire

maison - appartement - mobile-home - chalet - yourte - dépendances< ou > à 200m² - cave

Si REN Urgente : Plafond de délégation : 1600€ HT

RAQVAM	RAQVAM A&C	Sérénité	Equilibre
	* (Association et		
	Collectivité)		

LIEN VERS Schéma de traitement

Propriétaire - Locataire

maison - appartement - mobile-home - chalet - yourte - dépendances< ou > à 200m² - cave

Si REN Urgente : Plafond de délégation : 1600€ HT

* Si collège ou lycée : Refus de prise en charge.

APR / TPE (contrats MAIF Pro)

Assistance Sinistre AEA - Mesures d'urgence seules avec application de franchise 150€ (**APR**) / ou sans franchise (**TPE**)

Plafond de délégation : 750€ TTC pour l'ensemble des prestataires (franchise incluse)

Primordiale Arbitrage

Déclaration de sinistre - Refus de Prise en charge - Garantie non souscrite

Propriétaire - Locataire

maison - appartement - mobile-home - chalet - yourte - dépendances< ou > à 200m² - cave

Les Suites IMA

LIEN VERS les schémas de traitement pour les suites IMA

Recherche prestataire

Important : Aucun mandatement sans avoir contacté l'assuré au préalable.

Chaque prestataire doit être contacté, y compris "Missionnable sans appel" et de préférence dans l'ordre proposé par l'outil.

Lorsqu'un prestataire ne peut pas être assigné : Sélectionner le **motif de refus correspondant** (ex : ne répond pas) et renseigner un "Commentaire refus" si besoin.

Pressentir un corps de métier

LIEN VERS Pressentir un corps de métier

Recherche prestataire en Lozère (48) et en Corse (20)

- Nous ne faisons plus de carence systématique pour les interventions en Corse.
- En Lozère : recherche possible uniquement en VITRERIE.
 - Pour les autres corps de métier en Lozère : Si suite à la recherche, aucun prestataire n'est trouvé : Faire une carence systématique.

Carences - Particularité de traitement

- Si l'assuré est en capacité de rechercher un prestataire par lui-même, le mettre en garde en lui conseillant de ne pas s'adresser aux prestataires en haut des pages jaunes (en serrurerie en particulier) et l'inviter à ne faire procéder qu'aux mesures conservatoires (et à faire faire ensuite un devis pour les travaux définitifs).
 - Mentionner au dossier que l'assuré a été informé en ce sens.
- Un **FI3 doit être adressé à MAIF**. Il conviendra de leur préciser que nous avons invité leur assuré à leur transmettre la facture de l'intervention.

LIEN VERS les phrases types MAIF

Blocage prestataire

En cas d'appel du bénéficiaire nous informant que le prestataire **n'est toujours pas intervenu** : Contacter le prestataire.

S'il n'a pas de délai à nous donner pour son intervention et que celle-ci est toujours **URGENTE** :

- Annuler l'intervention du prestataire
- Faire une nouvelle recherche prestataire
- Informer le bénéficiaire du nouveau prestataire missionné

VIGILANCE: Avant d'annuler le prestataire et de proposer au bénéficiaire de missionner une autre entreprise, il conviendra de **s'assurer que nous avons bien un autre prestataire** qui pourra intervenir plus rapidement.

Multi-assignation en REN Urgente

- Envoi d'un autre prestataire :
 - ∘ Si cet autre prestataire annule et remplace en totalité le 1 er : Faire une recherche en urgent afin que parte un ODM U plafonné
- Si cet autre prestataire est en complément du 1er
 - Faire une recherche en Non urgent afin que parte un ODM NU.
- Règle absolue : 1 seul ODM U plafonné par dossier
- Envoyer un flux Fl3 Autre 1 à la MAIF. LIEN VERS les phrases types MAIF

Les urgences du Samedi

LIEN VERS Mode opératoire

Cas particulier : La Recherche IMA

Une Recherche IMA est une recherche qui arrive dans la boite mail PGT lorsqu'IMA n'a pas trouvé de prestataire disponible pour intervenir. Il s'agit pour IMH de faire une recherche prestataire sans dossier (Départements / DRP / Prestataires / Recherche

- Suivre la même procédure que pour une recherche DRP classique.
 - Une fois le prestataire trouvé, renvoyer le mail à IMA (das@ima.eu) avec :
 - Le Print Ecran du prestataire trouvé
 - Le mail ou fax du prestataire
 - Préciser le moment où il pourra intervenir
 - Les éventuels kms supplémentaires accordés

Contrôle devis

Il convient de contrôler le devis dans son ensemble : **cohérence avec les dommages déclarés** + cohérence **tarifaire**.

- En cas de problème sur un devis, il convient de mener le(s) action(s) nécessaire(s) auprès du prestataire afin d'obtenir un devis conforme à nos attentes.
- Le prestataire doit appliquer les tarifs du **département du lieu du sinistre**.

Traitement du devis

- LIEN VERS Schéma de traitement
- Réception d'un devis inférieur au plafond : Nous ne devons pas recevoir de devis inférieur au plafond, de ce fait aucun contrôle n'est à faire sur ce devis.
 - Désactiver le devis et contacter le prestataire afin de lui rappeler le process.
 - Ne pas envoyer de Commande de Travaux

Traitement d'un devis suite multi-assignation

LIEN VERS Schéma de traitement

Devis oral

- C'est un chiffrage que nous donne le prestataire par téléphone lorsqu'il peut faire les travaux définitifs sur place dans le cadre d'une intervention d'urgence.
- Dans ce cas, penser à indiquer au prestataire la franchise à prélever.
- Noter le détail des travaux communiqués oralement dans un suivi au dossier.
- Envoyer la commande de travaux.

Montant des mesures conservatoires et travaux définitifs inférieur à la franchise

- Informer le bénéficiaire que la totalité de l'intervention du prestataire est à sa charge (pas de prise en charge minimum du forfait d'urgence).
- Envoyer un flux FI3 INFRAN 5 à la MAIF. LIEN VERS les phrases types MAIF
- Annuler l'intervention pour "Décision GC" sans envoyer l'annulation au prestataire.
- Clôturer le produit

Montant des mesures conservatoires supérieur à 750€ TTC

Se rapprocher d'un **manager** ou d'un **responsable de site** (si manager absent) pour suite à donner.

- Si accord sur le montant des Mesures Conservatoires, **informer** le prestataire qu'il peut intervenir **avec application de la franchise**.
- Dans le cas contraire, demander au prestataire un devis pour les Mesures Conservatoires pour transmission à la MAIF.

Montant des mesures conservatoires inférieur à la franchise suite multi-assignation

- **Informer** le bénéficiaire qu'une partie de sa franchise sera à régler au 1° prestataire et le complément au 2° prestataire.
- Modifier le montant de la franchise dans l'inter 1 et dans l'inter 2
 - Prest1: Envoyer un flux FI3 INFRAN 5 à la MAIF. LIEN VERS les phrases types MAIF
 - Annuler l'intervention pour "Décision GC" sans envoyer l'annulation au prestataire.
 - Clôturer le produit
 - Prest2: Envoyer un flux FI3 "AUTRE" 1 Multi-assignation à la MAIF. LIEN VERS les phrases types MAIF

Exemple:

Serrurier (prest1): MC inférieures à la franchise pour 90e TTC =) pas de suite car non compétent, besoin d'un menuisier (prest2)

Franchise de 125e TTC <u>L'assuré règlera 90e TTC au prest1 et 35e TTC au prest2</u>

Prise en charge du forfait urgence - Exception

Règle générale pour la MAIF : Pas de prise en charge minimum du forfait Urgent.

Cependant, nous pouvons le prendre en charge **exceptionnellement**, sans application de la franchise, pour le cas suivant :

- Le prestataire s'est rendu sur place mais ne peut rien faire (le prestataire n'a pas la compétence).
- Dans ce cas, il conviendra de prévenir la MAIF via un FI3 Autre 9. LIEN VERS les phrases types MAIF

Forfait minimum main d'oeuvre

- Principe: Processus de contrôle des devis contenant des postes "main d'œuvre" forfaitaires ou non référencés dans les bordereaux IMH.
- <u>Règle à appliquer</u>: Il convient de contrôler le document reçu en le <u>comparant au "Minimum de facturation"</u> du corps de métier de la zone géographique concernée.

Main d'oeuvre chiffrée (en nombre d'heure ou en 1 ou plusieurs forfaits) pour réparation ou remplacement inférieure ou égale au minimum facturation IMH de la zone	Validation
Prestation chiffrée en forfait "fournitures + main d'oeuvre" inférieure ou égale au minimum facturation IMH de la zone	Validation
Main d'oeuvre chiffrée (en nombre d'heure ou en 1 ou plusieurs forfaits) pour réparation ou remplacement supérieure au minimum facturation IMH de la zone	Demande de précisions au prestataire + demande de mise en conformité du devis avec les attentes d'IMH (nombre d'heures de main d'oeuvre + taux horaire appliqué).
	 Retour du prestataire <u>conforme</u> à notre demande : Reprise contrôle.
	 Retour du prestataire non conforme à notre demande : Si besoin, sollicitation RTB pour action ou rappel au prestataire.

Contrôle des prix des founitures

• Règle à appliquer :

Prix proposé en phase avec le tarif public	Validation
Ecart de prix inférieur à 30 % ou inférieur à 100€	Validation

Ecart de prix supérieur à 30 % mais inférieur à 100€	Validation
Ecart de prix supérieur à 30 % et supérieur à 100€	Interrogation du prestataire pour correction du devis (ou facture), ou pour justification du prix pratiqué et/ou sollicitation du RTB pour action.

- NB : Justification souhaitée par production d'un document de tout type permettant d'identifier clairement la référence de la fourniture et indiquant le prix public fournisseur.
- Important : les critères ci-dessus sont des guides d'usage interne à IMH exclusivement. Ils ne doivent en aucun cas être communiqués aux prestataires.
- LIEN VERS j'IMHvestigue

Demande de travaux d'amélioration

 Si le bénéficiaire demande des travaux non identiques par rapport à l'existant et/ou une amélioration

Si le montant de ces travaux est <u>inférieur</u> à la remise en l'état à l'identique	Traitement classique du devis
Si le montant de ces travaux est <u>supérieur</u> à la remise en l'état à l'identique	Demander uniquement le devis conforme à l'identique et demander au prestataire de transmettre le devis d'amélioration au bénéficiaire

Les justificatifs

Pas de prise en charge de justificatifs pour la MAIF

Ne pas le renvoyer vers la MAIF

Exclusions de prise en charge

- Pas d'intervention sur les portails.
- Cas particuliers cliquer sur le logo MAIF (lien menant aux Généralités en haut à droite - puis rubrique Cas particuliers - Pouvonsnous intervenir pour les cas suivants ?)

Points de vigilance

 Vigilance OUVERTURE DE PORTE : Il est impératif d'obtenir l'accord du titulaire du contrat pour procéder à l'envoi d'une entreprise pour une ouverture de porte. Sans cette autorisation, pas d'intervention.

- L'ouverture d'une REN Urgente se fait via Web Services ou par téléphone, sur appel du bénéficiaire ou du gestionnaire MAIF.
 - A l'assignation, une *Info ouverture Service* est envoyée à la MAIF.
 - La MAIF nous envoie ensuite une "Réponse GC" qui sera rattachée au service.
 - A réception, il conviendra de renseigner la référence sinistre si nécessaire et vérifier la franchise.
- Pas d'ouverture en Confiance préalable sauf pour les Contrats MAIF Pro APR / TPE.
- Particularité contrat MH Jeunes : Intervention uniquement sur la porte d'entrée privative de l'habitation et uniquement si le sociétaire ne peut pas pénétrer dans sa propre habitation.
- Cas particuliers cliquer sur le logo MAIF (lien menant aux Généralités en haut à droite - puis rubrique Cas particuliers - Pouvonsnous intervenir pour les cas suivants ?)
- En cas de suspicion de fraude :

Soumettre le dossier à votre manager ou référent(e) qui se chargera d'envoyer

un mail au Pôle Risque (cellule_risques@imha.fr) avec toutes les pièces du dossier.

Ce dernier transmettra les directives du GC dès réception.

Sociétaire injoignable

Tenter de joindre l'assuré tous les jours pendant 3 jours.

Au terme des 3 jours, si nous n'arrivons pas à joindre l'assuré :

• Envoyer un flux FI3 Autre à la MAIF indiquant que nous arrivons pas à joindre le bénéficiaire et que nous classons le dossier.

* Clôturer le produit

Si le bénéficiaire revient vers nous après clôture du produit :

- Créer un nouveau produit.
- Envoyer un FI3 Autre à la MAIF afin de les informer de nos démarches.

LIEN VERS les phrases types MAIF

Les dépendances

- Les garages hors-sol, les box ou garages d'immeuble, les caves et les abris de jardin sont considérés comme des dépendances (attenantes ou non, communicantes ou non).
- Elles sont couvertes au même titre que l'habitation principale dès lors qu'elles sont inférieures à 200 m².
 - Au-delà de 200 m², elles apparaissent sous la dénomination LUD (Local Utilitaire Distinct).

Blocage franchise

- Si le bénéficiaire est dans l'incapacité, ou refuse, de régler la franchise, mettre en œuvre les mesures conservatoires seulement, et adresser un FI3 Autre au Grand Compte l'informant de la situation.
- Le gestionnaire MAIF se chargera de récupérer la franchise auprès du sociétaire.
- LIEN VERS Tableau des franchises MAIF
- LIEN VERS les phrases types MAIF

Mesures d'urgence classées sans suite

- Lorsque vous recevez une demande de mesures d'urgence (Flux FM1) de la part de la MAIF mais qu'au final la prestation n'est pas mise en œuvre :
 - Informer systématiquement la MAIF via un flux "FI3 Autre" avant de clôturer votre dossier.

LIEN VERS les phrases types MAIF

Cas particuliers

- LIEN VERS Traitement spécifique pour sociétaires particuliers
- Suspicion de fraude : **cliquer sur le logo MAIF** (lien menant aux Généralités en haut à droite puis rubrique **Suspicion de fraude**).

Assuré en Colocation

- Seulement pour les contrats MH JEUNES et AHA 1/2/3.
- Ouverture sur appel : présence au fichier obligatoire du colocataire appelant (sur Osmôz : 2e ligne au fichier avec la liste des colocataires).
- Pas de confiance préalable.
- Réception FM1 : la vérification est faite en amont par la MAIF, donc ouverture IMH sans vérification préalable.

Prise en charge indue à l'initiative IMH/IMA

- Si le prestataire a fait les travaux correspondant à la prise en charge qu'il a reçue : ne pas le pénaliser, et lui régler son intervention.
 - Informer la MAIF par un FI3 Autre
 - Si La MAIF revient vers IMH en opposant un refus de prise en charge: Envoyer un mail à l'Assistance Technique IMH avec en objet "MAIF: PEC indue à l'initiative de IMH/IMA". L'AT se rapprochera du Soutien Technique MAIF pour demander la prise en charge.

LIEN VERS les phrases types MAIF

Garanties complémentaires

 LIEN VERS La Mise en oeuvre des Garanties complémentaires IMH -IMA

Gestion du dossier

REN Urgente - Gestion

- LIEN VERS Schéma du principe général de gestion d'une REN Urgente
- LIEN VERS Schéma pour les locaux pro et dépendances

Modification de la prise en charge

- Il peut dans certains cas être nécessaire de modifier la prise en charge renseignée à l'ouverture du dossier.
- LIEN VERS Mode opératoire
- L'assuré a toujours droit à la prise en charge minimum du Forfait urgence

Annulation Grand Compte - Rétractation Bénéficiaire

<u>Prise en charge des Fournitures</u>: Il convient de contacter le prestataire pour savoir si les fournitures sont commandées ou non.

Le prestataire n'a commandé aucune fourniture

Il convient de demander au prestataire de nous envoyer sa **facture des mesures conservatoires** réalisées.

Envoyer un FI3 Autre LIEN VERS les phrases types MAIF

Le prestataire a commandé des fournitures

Il conviendra de tenter d'expliquer au bénéficiaire ou au Grand Compte que nous n'avons pas d'autre choix que de **continuer l'intervention** et que nous allons faire en sorte que notre prestataire agisse rapidement.

- Si le bénéficiaire ou le Grand Compte accepte : Prévenir le prestataire par téléphone en lui demandant de faire le nécessaire très rapidement sous peine d'annulation de la mission.
- Si le bénéficiaire ou le Grand Compte refuse catégoriquement (ex : indemnisation déjà faite) : Appeler le prestataire pour savoir s'il a fait signer la partie "avant travaux" du PV.

Si non : Lui indiquer qu'il n'y aura pas de prise en charge des fournitures, annuler l'intervention et clôturer le produit.

Si oui : Cliquer sur "Etape Suivante" + "PEC Fournitures Prestataire" puis "Demande Justif Fournitures" afin de générer l'envoi automatique d'un document au prestataire. L'intervention passe en statut "En attente Docs Prestataire"

Envoyer un FI3 Autre en précisant qu'il y aura une facture de fournitures à prendre en charge. Préciser le montant si nous en avons connaissance.

A réception des justificatifs, valider la ligne PV au montant de la facture des fournitures. Envoyer un FI3 Autre à la MAIF avec le montant si nous ne l'avions pas précédemment.

LIEN VERS les phrases types MAIF

Répertoire téléphonique

- LIEN VERS Répertoire téléphonique MAIF
- LIEN VERS Répertoire téléphonique IMH Contacts Managers/ Référents
- LIEN VERS Sectorisation Réseau Habitation

PV - Bon d'Intervention Urgent (BIU)

Traitement PV - BIU

 Que nous prenions en charge les mesures conservatoires seules ou les travaux définitifs,

Il convient de TOUJOURS passer une ligne PV Fin de Travaux à réception de la facture

Ne pas valider les lignes PV à 1€ mais au montant de la facture.

- Les PV / BIU doivent être complets, dans le cas contraire, revenir vers le prestataire pour obtenir un document correctement complété.
 - Toutes les factures doivent être contrôlées.

Vigilance pour les contrats TPE:

A la validation du PV, il convient de systématiquement envoyer un mail à la MAIF (<u>gestionsinistre@maif.fr</u>) pour leur indiquer la date d'intervention et le montant des travaux.



- En plus de vérifier si la référence sinistre est présente ou non au dossier, s'assurer qu'elle est bien renseignée au bon endroit et sous le bon format (réf à 1 lettre/9 chiffres/1 lettre ex : A00000000B).
- Si la référence sinistre MAIF s'avère bien absente : Il convient de vérifier si le FI1 est bien parti

(cf écriture journal interaction sous NAV).

Si nécessaire relancer la MAIF directement **par téléphone** pour obtenir cette référence.

En cas d'injoignabilité GC : Envoyer un FI3 AUTRE. LIEN VERS les phrases types MAIF

- SI ET SEULEMENT SI la MAIF a été sollicitée ou relancée pour obtenir cette référence, validation de la ligne PV sans la référence sinistre possible (ceci afin de ne pas pénaliser le prestataire pour son règlement).

Non réception PV - BIU

- En cas de non réception, il convient de :
- Appeler le prestataire afin d'obtenir le document
- =) Si non joignable : laisser un message et envoyer un extranet
 - Appeler le bénéficiaire afin d'obtenir sa validation orale
- =) Si joignable : passer la ligne PV au montant de la facture
- =) Si non joignable : laisser le message suivant :

"Sans retour de votre part dans un délai de 7 jours, nous classerons votre dossier sans réserves sur les travaux."

- Décaler l'activité de relance PV à j+7.
- Si pas de retour des 2 parties au terme de la relance : valider la ligne PV et classer le dossier sans rappel vers l'assuré.

PV - BIU incomplet

Certaines informations doivent impérativement figurer sur le document reçu :

- Date(s) d'intervention, signature ou cachet du prestataire
- "satisfaction" ou "réserve", ainsi que la signature de l'assuré

S'il manquent certains éléments, il convient de :

- Appeler le prestataire afin d'obtenir le document
- =) Si non joignable : laisser un message et envoyer un extranet
 - * Appeler le bénéficiaire afin d'obtenir sa validation orale
- =) Si joignable : passer la ligne PV au montant de la facture
- =) Si non joignable : laisser le message suivant :

"Sans retour de votre part dans un délai de 7 jours, nous classerons votre dossier sans réserves sur les travaux."

- Décaler l'activité de relance PV à j+7.
- Si pas de retour des 2 parties au terme de la relance : valider la ligne PV et classer le dossier sans rappel vers l'assuré.

Facture refusée

 Dans un dossier, quand une facture n'est pas conforme et que nous sommes dans l'obligation de la refuser : En plus de noter un suivi précis dans le dossier, il faut également prévenir la Compta Prod par mail sur cgf.imh@imha.fr en précisant en objet le n° d'intervention.

Réclamation / Traitement des réserves

- Définition d'une réclamation
 - Une réclamation recouvre toutes les formes de mécontentement reçues par IMH, à l'exclusion des demandes de service ou de prestation, d'indemnisation, d'information ou de précisions.
 - Délai pour l'ouverture d'une réclamation écrite : 10 jours
 - Une réclamation peut être ouverte lorsque c'est notre sociétaire qui manifeste son mécontentement (Ayant droits compris).

Qui dit "sociétaire" dit personne contractuellement liée à IMH.

Exemple : Si notre sociétaire est le locataire du logement assuré, nous prenons en compte sa demande.

Toutefois, si l'insatisfaction vient de son propriétaire ou toute autre entité (association de consommateur ...) et qu'il n'est pas le bénéficiaire du contrat, il convient de refuser sa demande.

- Si des réserves sont émises par le bénéficiaire : Appeler le bénéficiaire pour vérifier le fondement des réserves et demander des précisions qui devront être clairement détaillées en commentaire dans le dossier.
 - Si les réserves ne sont pas justifiées : Accuser réception des travaux par validation de la ligne PV.
 - Si les réserves sont justifiées : Inviter l'assuré à écrire à reclamation@imha.fr

Rejets comptables

Traitement

LIEN VERS Traitement des Rejets comptables

TVA Les Taux applicables

LIEN VERS TVA Les taux applicables Mode opératoire